

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES

2^E DIVISION DAMES

Règlement particulier de l'épreuve

SARREBOURG ⁽⁵⁷⁾

Samedi 02 et dimanche 03 mai 2026

Forme de jeu

⇒ Un tour de qualification en **stroke-play** :

- 1 foursome
- 4 simples
- Les cartes **du Foursome et des 3 meilleurs simples** sont retenues
- Classement de la qualification au total des 4 cartes.

Départage : En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, **le départage s'effectue sur le Foursome, et en cas de nouvelle égalité le départage s'effectue sur la 4^{ème} carte des simples non-retenue.**

Pour ce tour la composition des équipes (foursome et simple) est libre.

⇒ Un 2^{ème} tour en **match-play** pour **les 6 premières** équipes du classement soit :

- Composition de l'équipe : 1 foursome, 4 simples ;
- Les 6 équipes jouent pour la montée en 1^{re} division, soit :
 - 1 vs 6 - 2 vs 5 - 3 vs 4
 - **Les 3 équipes gagnantes** montent en 1^{ère} division pour 2027, **les 3 équipes perdantes** restent en 2^{ème} division en 2027.

Format de jeu pour les équipes classées de 1 à 6: 1 foursome et 4 simples consécutifs (*ordre de jeu des simples : ordre croissant de l'index arrondi à la date limite d'inscription des clubs*) . La fiche d'ordre de jeu des matchplays doit être remise au comité d'épreuve 30' avant le 1^{er} départ de l'équipe.

Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Format de jeu du 2^e tour pour les équipes classées 7^e et plus : le règlement sera adapté suivant le nombre d'équipes inscrites à l'épreuve, 2^{ème} tour de stroke-play si nombre impair, match-play si nombre pair. Dans tous les cas, ces équipes resteront en 2^{ème} division pour 2027.

⇒ **Repères de départ** : Bleus

PRIX ET RECOMPENSES

Il n'y aura pas de titre décerné en 2^e division, la configuration match play ne le permettant pas.

Comité de l'épreuve

- ⇒ Le/les représentant/s du corps arbitral
- ⇒ Le Président de l'Association Sportive du club recevant ou son représentant

Le Président de la Ligue ou son représentant.